



BERNAY
LA VILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2026

Délibération n°37-2026

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants : 28

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six mai, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Patrick NOSSENT, Camille DAEL, François VANFLETEREN, Dominique OURSEL, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Pascal CORDIER, Laurence BEATRIX, Marc VAMPA, Sabrina BECHET, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Mickael PEREIRA, Delphine SHIPLEY, Thierry JOSSE, Najate JANVIER, Valérie DAUDET, Louis DELMONTE, Simon JARAIE, Pascal DIDTSCH, Albane GUILLERM, Francis VIEZ, Christiane AMESLAND, Charles SANNAT

Pouvoirs : Louis CHOAIN à Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD à Laure BONMARTEL, Nathalie SAMSON à Pascal DIDTSCH

Absent : Pierre BIBET

Date de la convocation : 21 mai 2026

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 08 AVRIL 2026

Exposé des motifs :

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 08 avril 2026

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acter le procès-verbal de la séance du 08 avril 2026

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 29/05/2026,
par PEREIRA Mickaël, 1er Adjoint



signé électroniquement le 29/05/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

